

## Faillites à répétition des constructeurs de maisons individuelles

*Comment vérifier la solidité financière de son constructeur avant de se lancer !*

L'inflation qui a fait s'envoler le prix des matériaux de construction, la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation des taux d'intérêts ont entraîné une **chute record de demandes de permis de construire, au plus bas depuis 2000\***. Conséquence : **les faillites de constructeurs de maisons individuelles n'ont jamais été aussi nombreuses**. Dernier exemple en date, celui des Maisons Kervran, implanté dans le Finistère depuis plus de 50 ans, qui a été placé en redressement judiciaire au mois de juillet, laissant une soixantaine de salariés sans emploi et une centaine de chantiers à l'arrêt. Autant de futurs propriétaires démunis laissés sur le carreau.

Pourtant, **il existe une manière simple de se prémunir contre ce type de situation, en consultant la situation financière du constructeur avant la signature du contrat**. [Infonet](#), **site d'informations légales et financières sur les entreprises, permet d'étudier la solidité d'un constructeur au travers de nombreux d'indicateurs** (chiffre d'affaires, dettes, procédures judiciaires en cours...). Ces données, pour la plupart en accès libre, permettent de prendre une décision éclairée et de se prémunir d'une situation inextricable.

**Il existe en effet plus de 10 000 constructeurs de maisons individuelles** en France et dont les données sont consultables sur le site Infonet. Mieux vaut ne pas se lancer dans son projet à l'aveugle !

**Julien Dupé**, entrepreneur et fondateur d'Infonet, se tient à votre disposition pour décrypter avec vous les chiffres de ce secteur, avec un focus dans votre région.

*\*selon le Ministère de la Transition écologique, entre juillet 2023 et juin 2024, 124 600 permis de construire pour des logements individuels ont été délivrés, marquant une baisse de 18,1 % par rapport à l'année précédente*